



**Mise à jour du BOSS**

La Direction de la sécurité sociale a mis à jour le BOSS.

En plus des mises à jour sur les avantages en nature et les frais pro, le Bulletin officiel de la sécurité sociale s'enrichit de deux nouvelles fiches sur des exos :

- une sur les exonérations de cotisations applicables sur les rémunérations des heures supplémentaires et complémentaires,
- une autre sur l'exonération aide à domicile.

Attention : ces deux nouvelles fiches sont en consultation publique. Elles entreront en vigueur le 1er février 2022.